

## **GE\_GERICHTE ACJC/723/2018 vom 12. Juni 2018**

GE Cour de justice, 2018-06-12, FR

Quelle: [https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge\\_gerichte\\_ACJC\\_723\\_2018](https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_ACJC_723_2018)

FR: GE\_GERICHTE ACJC/723/2018 du 12 juin 2018

IT: GE\_GERICHTE ACJC/723/2018 del 12 giugno 2018

### **Erwägungen**

#### **E. 6**

L'appel n'ayant pas porté sur le prononcé de l'évacuation, ni sur les mesures d'exécution ordonnées par le Tribunal, le jugement sera confirmé pour le surplus.

#### **E. 7**

A teneur de l'art. 22 al. 1 LaCC, il n'est pas prélevé de frais dans les causes soumises à la juridiction des baux et loyers, étant rappelé que l'art. 116 al. 1 CPC autorise les cantons à prévoir des dispenses de frais dans d'autres litiges que ceux visés à l'art. 114 CPC (ATF 139 III 182). \* \* \* \* \*

- 13/13 -

C/13062/2015 PAR CES MOTIFS, LA Chambre des baux et loyers : A la forme : Déclare recevable l'appel interjeté le 4 septembre 2017 par A\_\_\_\_\_ contre le jugement JTBL/634/2017, rendu le 30 juin 2017 par le Tribunal des baux et loyers dans la cause C/13062/2015-3-OSB. Au fond : Confirme ce jugement. Dit que la procédure est gratuite. Déboute les parties de toutes autres conclusions. Siégeant : Madame Fabienne GEISINGER-MARIETHOZ, présidente; Madame Pauline ERARD et Monsieur Ivo BUETTI, juges; Madame Laurence CRUCHON et Monsieur Serge PATEK, juges assesseurs; Madame Maïté VALENTE, greffière.

La présidente : Fabienne GEISINGER-MARIETHOZ

La greffière : Maïté VALENTE

Indication des voies de recours : Conformément aux art. 72 ss de la loi fédérale sur le Tribunal fédéral du 17 juin 2005 (LTF; RS 173.110), le présent arrêt peut être porté dans les trente jours qui suivent sa notification avec expédition complète (art. 100 al. 1 LTF) par devant le Tribunal fédéral par la voie du recours en matière civile. Le recours doit être adressé au Tribunal fédéral, 1000 Lausanne 14. Valeur litigieuse des conclusions pécuniaires au sens de la LTF supérieure à 15'000 fr. cf. consid. 1.1.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.